

COMPTE RENDU REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

SEANCE DU 30 octobre 2015

Etaient présents : Messieurs IRIART Jean Pierre, INCAGARAY René, PRIBAT André, GARCIA Patrice, ELICABE Yves, UTHURRY Dominique, ELICABE Nicolas, PARADIS Sébastien ; Mmes IRIART Hélène, IRIART Otxanda

Absents excusés : SOLANILLE Aurélie

Secrétaire de séance : ELICABE Nicolas

1. Point Sala et Salle communale

➤ Point travaux :

Monsieur le Maire fait un point sur les travaux concernant la salle communale et le bâtiment Sala.

- Planning relativement bien respecté
- Aménagements extérieurs (dont voirie) vont débuter le 7 décembre.
- Voir s'il est possible de faire un point phone dans l'abri bus afin de « déposer » la cabine téléphonique qui n'est pratiquement plus utilisée. Si pas possible le conseil municipal souhaite la conserver à l'endroit actuel.
- L'APGL (Agence Publique de Gestion Locale) va passer l'appel d'offre d'ici fin novembre, pour l'aménagement de la départementale. Les travaux devraient débuter en février 2016.

➤ Avenants

- 1014m² d'axes piétonniers (voirie etc...), soit 250ml, à prendre en charge sur le programme voirie de la commune. (Longueur supplémentaire de voirie à rajouter par la suite pour les dotations.)

Accord du conseil municipal à l'unanimité.

➤ Financement

- Monsieur le Maire fait savoir qu'il a obtenu 7500€ de crédits déconcentrés de Jean Lassalle (député) et 2500€ de Jean Jacques Lasserre (sénateur).

2. Agenda Accessibilité

Monsieur le Maire fait savoir que la loi nous impose que tous les bâtiments communaux soient accessibles aux personnes à mobilité réduite. Demande de report faite auprès de Monsieur le Préfet pour le dépôt du dossier concernant l'état des lieux et des travaux à envisager éventuellement.

L'APGL (Maison des Communes) a été sollicité pour assister la commune sur ce sujet.

3. Permanences Elections Régionales 6 et 13 DECEMBRE 2015

Bureau de vote 1

8 heures -10 heures	René Inçagaray Otxanda Iriart
10 heures 12 heures	Hélène Iriart - Sébastien Paradis
12 heures -14 heures	André Pribat - Otxanda Iriart
14 heures -16 heures	René Inçagaray - Hélène Iriart -
16 heures -18 heures	André Pribat - Maitena Etchandy

Bureau de vote 2

8 heures -10 heures	Dominique Uthurry - Raymond Eliçabe
10 heures - 12 heures	Patrice Garcia - Marc Eliçabe
12 heures - 14 heures	Jean Pierre Iriart - Nicolas Eliçabe
14 heures - 16 heures	Yves Eliçabe - Aurélie Solanille
16 heures - 18 heures	Jean Pierre Iriart- Dominique Uthurry

4. GAZ DE France (loi énergétique du 22 juillet 2015 pour une croissance verte)

Accord du conseil municipal pour autoriser Monsieur le Maire à signer un convention de principe avec Grdf ; Cette convention (qui ne constitue pas un engagement ferme) leur permet de réaliser une étude pour l'installation de concentrateurs relais sur des point hauts du territoire.

5. AVIS SUR LE PROJET DE SCHEMA DEPARTEMENTAL DE COOPERATION INTERCOMMUNALES (SDCI)

Monsieur le Maire expose :

La réforme territoriale issue de la loi NOTRe (Nouvelle Organisation Territoriale de la République) du 7 août 2015 conduit à opérer des fusions d'intercommunalités et des suppressions de syndicats, offrant ainsi l'opportunité de réaliser une gouvernance unifiée.

Les obligations, objectifs et orientations du SDCI (Schéma Départemental de Coopération Intercommunale), proposé par Monsieur le Préfet des Pyrénées-Atlantiques, obéissent aux préconisations de l'article L.5210-1-1 du CGCT et prévoient :

- Une couverture intégrale du territoire par des EPCI à fiscalité propre
- La suppression des enclaves et discontinuités territoriales
- Le renforcement des intercommunalités par :
 - o Leur redimensionnement avec le relèvement du seuil minimal de population à 15 000
 - o Une meilleure cohérence spatiale (au regard des bassins de vie, unités urbaines, SCOT...)
 - o Un accroissement de la solidarité financière et territoriale
- La réduction du nombre de syndicats de communes et de syndicats mixtes par :
 - o La suppression des syndicats faisant double emploi
 - o La modification de leur périmètre ou le prononcé de leur fusion
 - o

Une gouvernance unifiée pour le Pays Basque

Aujourd'hui le Pays Basque est constitué de 158 communes, représentant 295 970 habitants (population municipale), et 2 communautés d'agglomération, 8 communautés de communes, 95 syndicats, 46 budgets annexes (dont 4 SIVOM, 26 syndicats mixtes, 65 SIVU).

Parmi les outils juridiques disponibles, compte tenu tout à la fois de la population du pays Basque, de la nature des intercommunalités existantes, et du souhait des élus de disposer d'une gouvernance unique à l'échelle du pays Basque selon un modèle intégré (personnalité morale et fiscalité propre), 2 formes d'établissements de coopération intercommunale (EPCI), prévues par le Code Général des Collectivités Territoriales, peuvent être envisagées : la Communauté d'Agglomération (articles L.5216-1 et suivants du CGCT) et la Communauté Urbaine (articles L.5215-1 et suivants du CGCT).

A la suite de diverses études comparatives menées notamment par les Services de l'Etat et le Conseil des Elus du pays Basque, c'est la formule de la **Communauté d'Agglomération qui est proposée** par le Schéma Départemental de Coopération Intercommunale car elle présente plus de souplesse notamment du point de vue de l'exercice des compétences (par exemple, le sujet particulier du PLU) et de leur mise en œuvre progressive dans le temps (délai pour la définition de l'intérêt communautaire et le choix du niveau d'intégration de la Communauté d'Agglomération), les élus ayant souhaité disposer d'une forme de progressivité. Elle n'interdit pas, par la suite, d'évoluer vers la communauté urbaine, si cela était souhaité.

Mr le Maire précise que le conseil municipal ne donne qu'un avis sur le périmètre. La délibération définitive d'un basculement vers une communauté unique Pays Basque ne sera prise qu'au printemps 2016, lorsque tous les élus auront en main le résultat des études menées sous l'égide du Conseil des Elus. En effet, trois à quatre ateliers sont prévus d'ici fin janvier 2016 pour appréhender les changements induits par la création de cette Communauté d'Agglomération : mode de gouvernance, compétences, finances, fiscalité, ressources humaines, etc...

Le Conseil Municipal, après en avoir largement délibéré, décide à l'unanimité

- **D'EMETTRE** un avis favorable au projet de Schéma Départemental de Coopération Intercommunale proposé par M. le Préfet prévoyant la création d'un EPCI pays Basque.

6. DIVERS

- Info : Bernard Uthurry (candidat aux Elections régionales) sera en mairie le mercredi 2 décembre à 9h.
- Accord de principe pour une aide à l'école de Tardets (préparation mini pastorale). A revoir au moment du vote des subventions au BP 2016
- Accord pour la signature d'une convention entre une association de protection de la nature et la commune, dans le cadre de la sauvegarde du Desman des Pyrénées sur le site du Saison
- Aide aux enfants de la commune pour voyage scolaire : Nicolas Campané à Paris (1semaine -76€)
- Indemnité à Yves Eliçabe : 243,92€) (Frais de mission Syndicat Eau Potable
- Sigom : réunion avec élus, riverains et agriculteurs à organiser pour présentation du Document d'objectif Natura 2000 sur le site du Saison.
- Bourses études supérieures pour les étudiants
- Point sur les indivisions Eyhéabide et Etchart :
 - Rencontre avec l'un des indivisionnaires de la succession Eyhéabide
 - Courrier à l'indivision Etchart (Abense) pour une proposition d'achat de la maison, celle-ci étant devenue une verrue en plein milieu du village. A voir pour une procédure abandon de parcelle si pas de réponse.